

Comput Ecclesiastique.

Lettres Dominicales.....	B.
Epacte.....	xxvj.
Nombre d'Or.....	17.
Sicle Solaire.....	20.
Indiction Romaine.....	2.
Période Julienne.....	6572.
Lettre du Martyrologe.....	G.
Dimanches après l'Épiphanie.....	6.
Dimanches après la Pentecôte.....	23.

Jeunes d'Obligation.

Les jours des Quatre-temps. Le Carême tout entier, les Dimanches exceptés. Les Mercredis et Vendredis de l'Avent. Les Vigiles de Noël, de la Pentecôte, des apôtres St. Pierre et St. Paul, de l'Assomption et de la Toussaint.

Jours d'abstinence.

Tous les Vendredis de l'année. Les jours des Vigiles où l'on observe le jeûne. Les jours des Quatre-Temps. Le Mercredi des Cendres et les trois jours suivants. Les Mercredis, Vendredis et Samedis des cinq premières semaines du Carême. Les Mercredis et Vendredis de l'Avent. Le Dimanche des Rameaux et les six jours de la Semaine Sainte.

Temps où la célébration des Mariages n'est pas permise.

La célébration des Mariages est défendue, depuis le premier Dimanche de l'Avent jusqu'à l'Épiphanie inclusivement, et depuis le Mercredi des Cendres jusqu'au Dimanche de la Quasimodo, inclusivement.

Du
De l
De l
De l

Il y a
I. Le
II. Le
bec, cou
Ier. C
Contact
de l'Ecl
a 5 h. 57
A. M; l
Dernier
N. B.
totaleme

III. L
IV. L
Québec,
Comm
soir; Fi

V. Le
VI. L

OBSER

Si la
tier, da
entre l'
Temps l
vent ne
heures
fréquent
en Hiver
tin: Plu